



# CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs-euses de l'éducation

n°233, hebdomadaire, lundi 16 mars 2020

La Mauvaise Herbe n°6  
la revue de la Cnt-éducation  
Abonnez-vous !  
Bulletin dans la rubrique dédiée  
sur le site [cnt-f.org/fte](http://cnt-f.org/fte)



## Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter :  
07 82 14 98 31

## Infos et analyse

### Fermeture des écoles, collèges, lycées et Universités

En début de semaine passée, au lendemain de la journée des « Grandes Gagnantes » du 8 mars, les Collectifs et AG interpro ont continué de dérouler leurs initiatives contre la réforme des retraites. A Montreuil, la coordination des AG Ratp et SnCF organisait un meeting mardi 10 qui a rassemblé nombre d'actrices du mouvement devant plus de 400 militant.es. La Black week se préparait pour réussir la prochaine journée Interprofessionnelle de grève. Mais le Capitalistovirus en a stoppé le développement.

Jeudi 12, Macron décidait de fermer toutes les écoles, collèges, lycées, et Universités pour cause de pandémie, "jusqu'à nouvel ordre". Depuis, événements, manifs ont été reportés ou annulés. Seuls les Gilets jaunes ont défilé à Paris samedi 14 mars encadrés par une multitude de flics.

Une semaine particulière s'annonce dans l'éducation nationale entre injonctions contradictoires et propagande sur "la continuité pédagogique".

## Nos droits

Il y a les textes mais surtout le collectif. Ne devançons pas une administration toujours prête à imposer, rarement à écouter sauf le rapport de force !

Aucun.e enseignant.e, ni AED, ni AESH... Aucun personnel n'est obligé de se rendre dans son établissement lundi 16 mars. Droit de grève ou de retrait, si le confinement est exigé, il doit s'appliquer à toutes et tous. De plus, les personnels pourront être en autorisation spéciale d'absence (ASA) avec traitement sans jour de carence pour les collègues avec enfants de moins de 16 ans (envoyer un courrier précisant que le deuxième parent ne peut pas le garder).

La mise en place d'une classe virtuelle n'est pas obligatoire.

Pour l'accueil des enfants des personnels de santé, les collègues volontaires peuvent se signaler auprès des directions. Il n'y a aucune obligation.

# La mascarade de la "continuité pédagogique"

Notre fonction est d'accueillir les élèves pas de faire du télé-travail. Si Blanquer est un fervent partisan de ce type de fonctionnement, il ne faut surtout pas que la pandémie soit l'occasion de renforcer son « rêve scientifique et managérial » (cf. Classes-En-Lutte du 24 février).

Comment le ministère et tous ses relais, rectorats, directions académiques, inspections peuvent oser parler de "continuité pédagogique" quand, dans certains territoires, il faut attendre "une semaine pour qu'un.e prof absent.e soit remplacé.e ? Ou quand les Brigades ont vu leur remplacement arrêtés pour être envoyés en catastrophe sur une autre école ?", écrivent des collègues de l'Oise et du Bas Rhin, premières touchées par les fermetures. "Où quand, dans certaines écoles, il n'y a qu'un ordinateur (vétuste) pour plus d'une dizaine de collègues ?"

**Il y a bien longtemps que dans nombre d'écoles, la continuité pédagogique est malmenée faute de moyens pour le public !**

A qui profiterait un éventuel "suivi pédagogique à distance", certainement pas aux élèves les plus éloignées de la culture scolaire ?

Comme tout travail réalisé hors l'école, le dispositif ministériel proposé aux élèves de la maternelle au CM2, "Ma classe à la Maison" va renforcer les inégalités. Un petit rappel : les devoirs écrits sont interdits depuis 1957 à l'école élémentaire.

"Ma classe à la maison" suppose "un équipement informatique complet (PC + imprimante), une connexion haut débit pour les activités interactives et un espace de travail propice à la concentration de l'enfant, plusieurs heures dans la journée"...

Il faut le dire, il n'y aura pas de "continuité pédagogique". On apprend ensemble, pas derrière un écran. Si au collège, lycée, fac, le travail à la maison est possible, qui en profite vraiment ?



## Tout pour les entreprises rien pour les services publics

Il y a les mots et les actes. Si Macron a redécouvert les biens communs, la nécessité des "services publics", ce n'est pas pour autant qu'il a annoncé la création de postes et de moyens supplémentaires, encore moins pour l'hôpital, en première ligne face au Covid-19 !

"L'Etat providence" est là pour sauver... les banques, ça c'était au temps de Sarkozy, aujourd'hui, il servira d'abord à sauver les patrons. Les entreprises bénéficieront de 15 milliards d'euros pour le "report des cotisations et charges sociales".

**L'argent, il y en a, mais c'est pour le patronat !**

Le télé-travail ne représente qu'un emploi sur trois. Aucune garantie n'est donnée sur les pertes d'argent des salarié.es confiné.es au domicile et surtout rien pour les précaires.

Pour la retraite à points, la conférence de financement a suspendu ses travaux le 13 mars pour participer à "l'union sacrée", mais la CFDT et le patronat se sont mis d'accord ou presque : il faudra donc travailler plus pour "équilibrer le système d'ici 2027". "Avec l'introduction d'un âge minimal à taux plein (âge pivot) à 65 ans en 2027, les économies seraient de 10,8 milliards d'euros la même année", précise un communiqué de l'AFP en date du 10 mars 2020. Comme quoi Macron parle, mais les actes sont ceux du capitalistoVirus !